Rentrée 2023

ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

ADMISSION EN LYCEE / LP
ASSOUPLISSEMENT A LA CARTE SCOLAIRE RENTREE 2023

ANNEXE D

Imprimé à retourner au plus tard :
Pour une affectation en CAP Public Prioritaire : **le 09 mai 2023**
Pour une affectation en 2nde GT, 2nde Pro/CAP 2ans, 1ère Pro et 1ere Techno **: le 31 mai 2023**
Pour une affectation en 1ère G : **le 23 juin 2023**
Pour une affectation en T GT : **le 5 juillet 2023** (montants) et **10 juillet 2023** (doublants)
A la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

L'octroi d'un assouplissement à la carte scolaire est subordonné aux places disponibles dans l'établissement d'accueil sollicité.
Une affectation dérogatoire ne donne pas lieu à la prise en charge financière des transports par la région.

IDENTITE DE L'ELEVE	REPRESENTANTS LEGAUX	
	Le Père ou le Tuteur	La Mère ou la Tutrice
Nom :	Nom :	Nom : .....
Prénom :	Prénom :	Prénom : .....
Sexe : ☐Féminin ☐Masculin	Adresse :	Adresse : .....
Date de naissance :	.....	.....
Adresse :	.....	.....
.....	Téléphone/mail :.....	Téléphone/mail : .....
.....	Adresse du lieu de travail :.....	Adresse du lieu de travail .....
.....	.....	.....

Nom de l'établissement fréquenté ACTUELLEMENT : .....Commune.....
CLASSE : ..... L.V.1 : ..... L.V.2 : .....

Classe sollicitée en voeu1	Série ou spécialité	Enseignement optionnel
2nde Générale et Technologique		
1ère Générale et Technologique		
Terminale Générale et Technologique		
1ère année de CAP		
2nde Professionnelle		
1ère Professionnelle		

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT DE SECTEUR :	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ PAR LA FAMILLE
.....	.....Commune.....
Commune	LV1 ..... LV2.....Régime : INT ☐ - DP ☐ - EXT ☐

Veuillez IMPERATIVEMENT à joindre les pièces justificatives, attestations, certificat médical, déclaration des revenus du foyer fiscal, et toutes explications permettant de justifier votre demande.

Cochez la case correspondant au motif de la demande d'assouplissement à la carte scolaire :

	critères	Justificatifs obligatoires
☐	élève souffrant d'un handicap	Notification MDPH 2023/2024
☐	élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin traitant, de l'hôpital qui sera transmis au médecin scolaire pour validation
☐	élève boursier au mérite	Avis déclaratif
☐	élève boursier sur critères sociaux	Avis d'imposition ou de non-imposition 2022 complet
☐	élève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2023	Certificat de scolarité de l'année en cours
☐	élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	
☐	élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier	Résultats test pré-sélection, licence sportive……
☐	autres, à préciser	Courrier explicatif pour les convenances personnelles et tous documents pouvant aider à l'examen du dossier

A.....le ..... Signature des représentants légaux, ou de l'élève majeur

Motifs précis de la demande (joindre impérativement toutes pièces justificatives nécessaires)

.....
.....
.....
.....

AVIS du CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE SUR LE BIEN FONDE DE LA DEMANDE

.....
.....
.....
.....
.....

A..... LE.....

Le Chef d'Établissement d'origine,

DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT A LA CARTE SCOLAIRE A L'INTERIEUR DU DÉPARTEMENT

DECISION de l'Inspecteur ou l'inspectrice d'Académie – Directeur ou Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du département

☐ Dérogation accordée

☐ Dérogation refusée

Motivation en cas de refus.....
.....
.....
.....

A..... LE.....

L'Inspecteur ou l'inspectrice d'Académie – Directeur ou Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du département

DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT A LA CARTE SCOLAIRE POUR UN AUTRE DÉPARTEMENT

AVIS DE L'INSPECTEUR OU DE L'INSPECTRICE D'ACADEMIE – DIRECTEUR OU DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DU DÉPARTEMENT D'ORIGINE

☐ Favorable
☐ Défavorable

A..... LE .....

L'inspecteur ou l'inspectrice d'Académie – Directeur ou Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du département **d'ORIGINE,**

DÉCISION DE L'INSPECTEUR OU DE L'INSPECTRICE D'ACADEMIE – DIRECTEUR OU DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DU DÉPARTEMENT D'ACCUEIL

☐ Dérogation accordée
☐ Dérogation refusée

Motivation en cas de refus.....
.....
.....

A ..... LE .....

L'inspecteur ou l'inspectrice d'Académie – Directeur ou Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du département d'**ACCUEIL**

ATTENTION : l'octroi d'un assouplissement à la carte scolaire n'ouvre pas droit à une affectation automatique sur le vœu formulé